

**ICDI**

**Véronique Cornet demande au Ministre Courard d'intervenir**

**Le Ministre annonce qu'il prendra ses responsabilités**

Ce mercredi 26 avril 2006, Véronique Cornet a interpellé le Ministre Courard sur la problématique de la nomination de Lucien Cariat au titre de directeur général de l'ICDI sans l'accord du Conseil d'administration.

Olivier Chastel et Philippe Sonnet ont en effet dénoncé ce véritable faux en écriture. Véronique Cornet a donc souhaité connaître la position du Ministre Courard (responsable de la tutelle sur les intercommunales) dont la responsabilité est d'ailleurs engagée par Lucien Cariat. Véronique Cornet a donc demandé au Ministre d'exercer son pouvoir de tutelle et de faire annuler ce procès verbal.

**Le Ministre a tout d'abord déclaré qu'il s'agissait d'éléments surprenants et nouveaux dont il n'avait pas connaissance, « contrairement à ce qui a été écrit », a-t-il précisé.**

**Certes l'administration, dans le cadre de la tutelle générale, n'a pas relevé d'irrégularités mais elle ne disposait pas, à ce moment, des éléments nouveaux relatifs au vice de procédure. Dire que le ministre de tutelle a marqué son accord est donc un raccourci osé !**

**Le Ministre prendra donc ses responsabilités : « Je n'ai pas été actuellement saisi d'une plainte ou d'un recours, ce qui m'empêche évidemment d'agir. Si toutefois, comme vous me l'avez dit, un recours allait être introduit, je me verrais dans l'obligation d'instruire le dossier, de poser des questions et d'essayer d'obtenir des réponses aux questions que vous vous posez. (...) Je ne manquerai pas de prendre mes responsabilités le cas échéant. »**

Véronique Cornet demande donc au Ministre de passer de la parole aux actes. Le recours va être introduit en urgence par Olivier Chastel et Philippe Sonnet. Véronique Cornet réinterviendra donc très prochainement afin de demander au Ministre de lui présenter les suites qu'il donnera à ce dossier.

Enfin, d'une manière plus générale, Véronique Cornet s'indigne de ce type de pratiques qui sont coutumières au sein de cette intercommunale ! Trop souvent, les administrateurs reçoivent des informations laconiques quant aux points qui seront examinés en conseil d'administration, de manière à ensuite faire passer discrètement une série de décisions capitales pour l'intercommunale et les habitants qui bénéficient de ses services !

**Véronique Cornet demande donc également au Ministre de prendre toutes les mesures nécessaires afin que de telles pratiques cessent.**

Contact : Nicolas Sottiaux 0486 302 712